



Lille, le 15 juin 2018

Syndicat National de l'Education Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE

### Déclaration du SNEP-FSU FPMA EPS du 15 juin 2018

Deux choses que l'on ne peut reprocher à ce gouvernement : la lenteur et les hésitations. Au bout d'un an de mandature, un seul constat : pas une semaine sans une annonce, sans un nouveau « chantier », sans un nouveau rapport qui n'ont tous qu'un seul objectif : détruire l'existant et le plus vite possible. Qu'il s'agisse de notre modèle social, de nos services publics et de la Fonction Publique qui les fait fonctionner avec son statut et ses instances, de notre Ecole en particulier, la liste est longue et certainement pas exhaustive : mise en cause du statut et volonté de privilégier le recours aux contractuels, suppression programmée des CAP et CHSCT, développement de la rémunération au « mérite », fusion des académies, réforme de l'accès au supérieur, réforme du lycée et du baccalauréat, réforme envisagée de la formation des maîtres, fermeture des CIO.....

Le SNEP-FSU n'est pas opposée au changement ni aux réformes, mais cela ne peut être que basé sur une prise en compte réelle du dialogue social que nous constatons de plus en plus malmené.

Dans notre champ d'intervention de l'EPS, les décisions et annonces ne font que dégrader la place de notre discipline. Face à ces attaques répétitives : suppression de l'épreuve d'EPS au DNB des collèges, disparition d'options EPS en lycée, baisse des postes au CAPEPS (-20%), installations sportives toujours insuffisantes....

Le SNEP-FSU a montré sa force revendicative, hier encore, lors de l'action Nationale au Trocadéro. La teneur du message sur le fait d'investir pour répondre aux besoins de pratiques physiques, sportives et artistiques des élèves et de la population, a été exprimée avec ferveur.

Pour cette FPMA, les contacts que nous avons depuis le 4 juin avec les services du rectorat sur les opérations de mouvement des personnels prouvent que le dialogue social peut être efficace.

Nous commencerons par remercier les services du DPE pour nous avoir fourni les documents dans les délais nécessaires afin d'effectuer un travail approfondi, ainsi que pour les réponses apportées tout au long de la semaine.

Pour cette FPMA, concernant le projet de mouvement et toutes les informations permettant de travailler sur une amélioration des affectations en amont, le SNEP-FSU de Lille rappelle qu'il respecte strictement la déontologie inhérente au principe de confidentialité des élus commissaires paritaires.

Aujourd'hui, nous étudions **335** demandeurs enseignants d'EPS (dont **114** obligatoires).

Parmi eux, **181** obtiennent une mutation dont **60** sur une zone de remplacement, soit un taux de satisfaction de 54% que l'on peut ramener à 30.3 % si l'on ne considère que les participants volontaires. Cette baisse du taux de satisfaction d'affectation nous semble due à la pénurie de postes vacants cumulée avec le nombre important de mesures de carte scolaire.

A cela s'ajoute, un nombre conséquent de postes spécifiques vacants et non pourvus malgré de nombreuses candidatures pour certains de ces postes. Nous nous interrogeons également sur le bien-fondé de la création d'un poste SPEA alors que celui-ci restera vacant à la rentrée 2018 sur un secteur fort sollicité.

Sur les **88** néo-titulaires, **46** sont affectés en zone de remplacement (dont **19** en extension sur la zone Hainaut-Cambrésis).

Pour la rentrée 2018, 23 néo-titulaires sont affectés sur la zone de remplacement Hainaut-Cambrésis. Il nous semble donc important de porter un regard spécifique sur cette cohorte de Professeurs d'EPS par rapport à ces conditions d'entrée dans le métier.

**89** TZR ont candidaté, dont **87** TZR de l'académie de Lille.

Ils sont 33 à obtenir un poste fixe, la bonification de stabilité de fonction de TZR qui leur est attribuée leur permet plus facilement d'obtenir des postes fixes.

Le potentiel en remplacement sera augmenté de **23** TZR EPS. Nous passons donc de **151** à **174** TZR pour l'année 2018-2019, le pourcentage de remplacement, en rapport aux nombres de collègues du second degré passera donc de 8,2% à 9,2% mais 45% environ des TZR sera déjà mobilisé sur des BMP ou du remplacement à l'année dès la rentrée 2018. Ainsi, le pourcentage réel de remplacement EPS pour l'année 2018-2019, est jugé insuffisant pour le SNEP-FSU.

Pour cette campagne intra 2018, nous dénonçons le fait que la ZR Audomarois-Calais soit de nouveau bloquée empêchant la mobilité de demandeurs. De plus, nous réitérons de nouveau notre demande du retour de la phase d'ajustement pour l'affectation des TZR, garante selon nous de procédures transparentes et équitables.

Il faut constater qu'il y a moins de participants agrégés EPS, alors le nombre de demandeurs augmente globalement : 8 contre 18 l'an dernier. Parmi eux, 7 ont pu utiliser la bonification de 150 points car ils n'étaient pas déjà affectés dans un lycée ; 3 profitent de la bonification pour être affectés en lycée.

Nous réitérons, notre désaccord concernant la bonification agrégé : elle représente 10 ans d'ancienneté d'un PEPS et constitue donc une source de déséquilibre du barème intra.

Enfin, comme l'an dernier, nous constatons que la bonification de 1200 points REP+ ne sert qu'à satisfaire des stratégies géographiques puisque sur les 5 demandeurs bénéficiant de cette bonification et obtenant un poste en REP+, 3 l'obtiennent dans la métropole lilloise.

**Les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU de Lille.**